



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 3 juin 2024 à 19 h, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation

Nature

1751, route Harwood / Lot 1 673 953 / Zone C3-833	Autoriser une marge avant secondaire de 1,80 mètre pour un bâtiment accessoire en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-833 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit une marge avant minimale de 7,50 mètres.
115, rue Chaignaud / Lot 1 545 205 / Zone H1-515	Autoriser, à la suite de la subdivision du lot 1 545 205 en trois lots, un frontage de 14,40 mètres pour chacun des lots en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-515 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit un frontage minimal de 15 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 3 juin 2024.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 16^e jour du mois de mai 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca